

Les subsides

j'ai déclaré que les dispositions budgétaires visaient à résoudre bon nombre des problèmes des personnes du troisième âge.

• (1530)

Le député parle de ma circonscription de Cape Breton-The Sydneys. Je voudrais rappeler à l'ancien député de cette circonscription que le taux de chômage réel est de 35 p. 100 environ. De jeunes couples qui sont absolument sans travail n'ont plus les moyens de répondre aux besoins de leurs enfants. Il y a des jeunes qui n'arrivent pas à décrocher un premier emploi. La représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a fait partie de ce groupe de travail, monsieur le Président. Elle s'est rendu compte, j'en suis sûr, que le gouvernement ne tient pas à consacrer tous les fonds dont il peut disposer pour aider les Canadiens au seul bien-être des personnes de plus de 65 ans. D'autres besoins doivent entrer en ligne de compte. Les besoins véritables des personnes de plus de 65 ans doivent être évalués en fonction des besoins de l'ensemble des Canadiens.

M. Epp: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a consacré pas mal de temps à démontrer que le gouvernement avait en fait réagi positivement aux recommandations du groupe de travail sur la réforme des pensions. Pourrait-il nous faire savoir laquelle de ces propositions, auxquelles, a-t-il souligné, le gouvernement va réagir, se concrétisera dans un projet de loi avant les prochaines élections fédérales?

M. MacLellan: Monsieur le Président, je remercie le député de Provencher (M. Epp) d'avoir posé cette question. Comme l'a dit aujourd'hui le leader du gouvernement à la Chambre, cette question fait l'objet de négociations entre les leaders parlementaires et doit, par conséquent, rester entre eux. Je dois dire, toutefois, que de ce côté-ci de la Chambre nous nous préoccupons beaucoup du triste sort des Canadiens de 65 ans et plus qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Je ne doute pas que les députés de Provencher et de Kingston et les Îles s'inquiètent sincèrement du sort de ces gens. Ce problème devrait certes être réglé le plus tôt possible. Je suis d'accord avec eux là-dessus. Toutefois, j'estime que les partis devraient s'entendre. Les députés d'en face devraient savoir ce qu'ils veulent. On nous dit une journée qu'il nous faut régler immédiatement les problèmes des agriculteurs de l'Ouest, et le lendemain, qu'il nous faut améliorer immédiatement le sort des Canadiens de plus de 65 ans. Ce sont là des problèmes très importants, mais ils ne seront pas résolus de sitôt si tous les partis ne s'entendent pas pour y travailler ensemble.

M. Miller: Monsieur le Président, j'ai une question brève. De toute évidence, l'un des soucis du groupe d'étude a été la justice dans la réforme des pensions. Or, le relèvement mensuel de \$50 par mois du supplément de revenu garanti revient à \$1.61 par jour pour la plupart des pensionnés qui ont droit au plein montant, et les documents budgétaires renfermaient une proposition visant à permettre à ceux qui gagnent jusqu'à \$86,000 de déduire jusqu'à \$15,000 par année en cotisations à un fonds de retraite—proposition qui va à l'encontre des recommandations du groupe d'étude, comme le député le sait. Le député trouve-t-il que c'est juste? Le bénéficiaire du supplément qui vit seul aurait droit à \$50 par mois et une personne gagnant jusqu'à \$86,000 pourrait faire déduire \$7,500 de ses impôts? Est-ce juste?

M. MacLellan: Monsieur le Président, je tiens à dire au député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) que les personnes qui vivent dans la pauvreté ont la priorité. Peu importe ce que dit le budget, ce groupe de personnes passe avant tous les autres.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'ai une question brève à poser au secrétaire parlementaire. La motion que propose le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) porte sur la réforme des pensions. Mais je crois que tous les députés doivent prendre conscience du fait que le projet de loi C-139, que le Parlement a adopté, a eu pour effet d'inclure les allocations pour accidents de travail dans le calcul du revenu aux fins du supplément de revenu garanti. Monsieur le Président, des personnes de ma circonscription se sont vu imposer de fortes réductions du revenu qu'elles recevaient auparavant.

Je me demande si le secrétaire parlementaire a reçu des instances des diverses régions du Canada, comme de députés de l'opposition ou de notre propre parti, demandant que les choses reviennent à ce qu'elles étaient et que cette mesure législative exclue les allocations pour accidents de travail du calcul du revenu aux fins du supplément de revenu garanti.

Si vous me le permettez, monsieur le Président, je voudrais ajouter une chose. Ceux qui reçoivent le supplément de revenu garanti dans ma province ont droit à d'autres prestations, par exemple pour les aider à payer leurs soins médicaux, leurs médicaments et leur impôt foncier. Vu que les indemnités de réparation des accidents du travail s'ajoutent maintenant à leur revenu total, ils n'auront plus droit à tout cela. En outre, leur revenu total a baissé, ce qui veut dire qu'au lieu de baisser de 20 p. 100, il baissera d'environ 40 p. 100. Le secrétaire parlementaire, qui a travaillé très activement à la réforme des pensions ces dernières années, a-t-il reçu des instances à ce sujet au cours des derniers mois?

M. MacLellan: Monsieur le Président, pour répondre à la question du député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall), je dois dire que, tout comme lui, j'ai en effet reçu des instances à ce sujet. Il s'agit en fin de compte de savoir comment répartir les fonds disponibles. Ce n'est pas une tâche facile vu que les personnes âgées de plus de 65 ans ne reçoivent pas autant qu'elles le devraient et que nous voudrions leur donner.

Le problème consiste à savoir comment utiliser au mieux les fonds disponibles. À l'instar du député, j'ai présenté moi-même des instances pour demander que les personnes âgées de plus de 65 ans n'aient pas à inclure les indemnités de réparation des accidents du travail dans leurs revenus aux fins de l'impôt. Ce qui a déjà été expliqué, c'est qu'une personne est certes défavorisée par rapport aux autres si elle a moins de 65 ans. Après 65 ans, la plupart des gens ont de la difficulté à faire ce qu'ils faisaient auparavant. Cela ne veut pas dire que nous ne voudrions pas que l'on continue à accorder des prestations à ceux qui ont plus de 65 ans. On est en train d'examiner la question de nouveau et cela changera peut-être. Par ailleurs, le problème découle des besoins de financement au Canada et du fait que tous ces besoins doivent être satisfaits dans l'ensemble du pays, ce qui veut dire qu'on ne peut pas essayer de satisfaire un seul besoin à l'exclusion des autres.

M. le vice-président: À l'ordre. La Chambre passe maintenant au débat.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, étant donné la circonscription que je représente, inutile